



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS (gratuit et sans obligation d'achat)

Expérience VIP avec la Team SD Worx - Liège-Bastogne-Liège

Yuzzu offre 3 tickets VIP (valeur 700 euros) pour assister à la course Liège-Bastogne-Liège le Dimanche 21 Avril 2024.

Article 1 - Organisation

Le jeu-concours est organisé par la société Yuzzu S.A. (BE0456511494), dont le siège est situé Avenue du Port 86C bte 117 – 1000 Bruxelles – Belgique (ci-après dénommée « Yuzzu ») et est accessible sur la page Instagram de Yuzzu @yuzzu_be.

Article 2 - Période

Le jeu-concours se déroule du 15/04/2024 au 17/04/2024 inclus.

Article 3 - Règles du jeu

Ce jeu-concours est réservé à toute personne majeure, résidente en Belgique à condition que cette personne soit abonnée à la page Instagram « yuzzu_be » à l'exception des membres du personnel des sociétés Yuzzu S.A. ou AXA Belgium S.A.

Les mineurs peuvent uniquement participer au jeu-concours s'ils disposent de l'autorisation expresse des deux parents ou de leur tuteur. Si un mineur prend part au jeu-concours, nous partons du principe qu'il dispose de l'autorisation de ses parents/de son tuteur.

Si le mineur ne peut pas présenter cette autorisation, il peut se voir refuser à tout moment de participer au jeu-concours, et son droit à un prix peut lui être retiré.

Tout participant ne peut jouer qu'une seule fois et doit obligatoirement respecter les consignes qui sont:

- ▶ Suivre le compte « yuzzu_be » et liker le post du concours
- ▶ Répondre à la question : Combien de devis d'assurance vélos électriques ont été réalisés en 2023 chez Yuzzu ?

Le fait de participer implique l'acceptation des conditions du règlement ci-décrites (également disponibles sur www.yuzzu.be/fr/informations-juridiques)

Article 4 - Gagnant & prix

Il y aura 1 gagnant au jeu-concours. Sera désigné gagnant celui qui aura rempli la première condition (suivre yuzzu_be et liker le post du concours) et qui aura également répondu correctement à la question subsidiaire ou qui s'en est le plus rapproché, en plus ou en moins. En cas d'égalité, c'est la personne qui a participé le premier au jeu-concours qui sera déclaré gagnant.

La sélection aura lieu une fois le jeu-concours terminé, soit le 17/04/2024 à minuit. Les gagnants seront avertis le 19/04/2024 via une publication en story sur la page Instagram @yuzzu_be ainsi que par message privé.

En aucun cas le prix n'est convertible en argent ni ne peut être revendu.

Article 5 - Exclusion

La société Yuzzu peut à tout moment exclure une personne de toute participation au jeu-concours si cette personne ne satisfait pas aux conditions de participation telles que prévues à l'article 3. Un participant peut aussi être retiré du jeu-concours en cas de suspicion de tricherie ou d'abus. Dans ce cas, la personne suivante remplissant les conditions de Yuzzu sera élue.

Article 6 - Force majeure et modification du jeu-concours

Si une modification légale ou structurelle, un cas de force majeure ou tout changement indépendant de la volonté de Yuzzu survient et empêche la poursuite ou l'équilibre de l'action ou en modifie l'une des composantes essentielles, Yuzzu sera déchargée de toute obligation.

Les organisateurs du jeu-concours se réservent le droit de modifier le jeu-concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou des circonstances indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne pourront être tenus pour responsables si, en raison de circonstances indépendantes de leur volonté, le jeu-concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

Article 7 - Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel que Yuzzu sera amenée à collecter à l'occasion de ce jeu-concours ne seront pas communiquées à des tiers. Les adresses mails que nous recevons ne sont jamais ni vendues ni cédées à des tiers. Nous respectons scrupuleusement le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les informations recueillies sur les personnes qui participent au présent jeu-concours, et notamment les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone qu'elles donnent, peuvent être encodées dans des fichiers automatisés de données de Yuzzu. Ces données pourront être utilisées et traitées par Yuzzu à des fins de gestion de ses relations avec ses assurés et à des fins de contrôle de régularité des opérations de participation au présent jeu-concours et de lutte contre les éventuels abus et irrégularités. Les personnes qui participent au présent jeu-concours ont le droit de consulter gratuitement les données personnelles les concernant et de les faire rectifier gratuitement si elles s'avèrent incorrectes, incomplètes ou non pertinentes. Les personnes qui souhaitent exercer ce droit peuvent le faire en adressant à Yuzzu une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une copie recto verso de leur carte d'identité et du jeu-concours pour lequel elles demandent à consulter le fichier automatisé de données constitué.

Pour le reste, nous vous invitons à vous référer à notre politique générale de confidentialité et de respect de la vie privée via le lien www.yuzzu.be/fr/vie-prive/declaration-confidentialite

Article 8 - Litiges éventuels

La participation au présent jeu-concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement ainsi que de toute décision de l'organisateur. Aucune contestation y relative ne sera prise en considération par l'organisateur. Toute plainte relative à ce jeu-concours doit être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables qui suivent la fin de celui-ci au siège social de Yuzzu. En aucun cas les plaintes ne pourront être traitées oralement ou par téléphone. Il ne sera pas donné suite aux plaintes émises hors délai et non formulées par écrit.

Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Article 9 - Dispositions particulières

Aucun préjudice occasionné par l'utilisation, par des personnes n'y étant pas habilitées, des données à caractère personnel du participant ne pourra être imputé à l'organisateur si celui-ci a pris toutes les mesures de protection nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui. Le gagnant autorise expressément Yuzzu à communiquer son nom d'utilisateur sur Instagram à la fin du jeu-concours (annonce du gagnant).

Article 10 – Copie du règlement

Le présent règlement est disponible à :

- ▶ L'adresse suivante : Avenue du Port 86C bte 117 – 1000 Bruxelles – Belgique
- ▶ Sur le site web de Yuzzu via le lien : www.yuzzu.be/fr/informations-juridiques
- ▶ Il pourra être adressé gratuitement, sur simple demande par voie postale ou électronique.

Autres :

Cette action n'est en aucune manière sponsorisée, gérée, associée ou parrainée par Instagram. Le participant ne pourra en aucun cas tenir Instagram, Team SD Worx ou Yuzzu responsable d'un quelconque préjudice résultant de sa participation.